

## IMMOCONFORT exagère

Un consommateur témoigne des pratiques de la société **IMMOCONFORT** domiciliée à Antony (courrier du 20 avril 2017): « J'ai été contacté par **IMMOCONFORT** une première fois par téléphone sous couvert d'une offre **ERDF**. Intéressé, j'ai accepté un rendez-vous. Un technicien est venu, a pris des photos du toit de la maison, a fait un calcul de rentabilité. Il nous a proposé un autofinancement avec la **Société générale**. Le rendement énergétique semblait intéressant.

Lorsque je lui ai montré le dossier sur le photovoltaïque paru dans *Que Choisir*, il a éludé la question du rendement en me disant que l'article ne concernait pas cette offre, ce qui était vrai.

Mais cela m'a permis de poser des questions complémentaires. Il nous proposait de nous installer un chauffe-eau thermique et un adoucisseur pour bénéficier des aides de l'État. Il nous a montré un dossier mais ne nous a rien laissé « tant que nous n'avons pas signé ». Nous n'avons rien signé et nous avons pris rendez-vous avec l'**ADIL** (Association départementale d'information sur le logement) pour un éclairage.

Résultat de l'analyse de l'**ADIL** : les rendements calculés par **IMMOCONFORT** s'élevaient à 3 400 € par mois, l'**ADIL** était sur un chiffre maximum de 780 €.